



# D'r Innlemer

Chers habitants d'INNENHEIM,

Il y a quelques semaines, nous nous sommes souhaité le meilleur pour 2022.

Force est de constater que nous aurions mieux fait de nous abstenir.

Non seulement, la pandémie du Covid 19 n'est toujours pas derrière nous, même si la tension dans les hôpitaux s'est légèrement, très légèrement, atténuée ; mais voilà qu'une guerre s'est déclenchée, en Europe, événement que tout le monde pensait ne plus jamais revoir.

Après une ère Donald Trump qui nous a déjà fait trembler pour l'avenir de notre planète, voilà que le monde entier reste impuissant devant l'invasion de l'Ukraine par Vladimir Poutine.

Les seules armes que le monde dit « libre », se permet d'utiliser, sont les sanctions économiques qu'il fait pleuvoir sur les milliardaires russes. Proches de Poutine et d'un pouvoir corrompu qui leur a permis de mener leurs affaires, ceux qu'on appelle les oligarques ont bâti des fortunes colossales. Certains d'entre eux ont profité de la privatisation des entreprises d'état après la chute de l'URSS, prenant des participations dans des conditions particulièrement avantageuses.

Après sa prise de pouvoir en 2000, succédant à Boris Eltsine, Vladimir Poutine s'est appuyé sur des hommes d'affaires qui ont largement profité des contrats d'État et réalisé des opérations florissantes. La règle est simple : les nouveaux oligarques peuvent amasser de l'argent à condition de ne pas s'occuper de politique.

La politique, Vladimir Poutine s'en charge, entouré de fidèles qui savent que le patron peut faire et défaire les fortunes. Ancien officier du KGB, il tient l'armée et les services de renseignements. Et la Russie, d'une main de fer.

En attendant qu'une solution diplomatique - je l'espère - soit trouvée, nous nous devons à un effort de solidarité envers le peuple Ukrainien. Après une période où les dons en nature, alimentaires, vestimentaires ou en médicaments, ont rapidement dépassé nos capacités de gestion logistique, surtout dans le transport vers l'Ukraine, nous devons nous concentrer maintenant vers l'accueil d'éventuels réfugiés.

Pour cela, un registre a été ouvert en Mairie pour collecter vos possibilités d'hébergement. Dans un premier temps, c'est essentiellement les logements sociaux libres dans les grandes villes qui sont sollicités ; et j'espère ne pas avoir à utiliser ce registre dans un proche avenir.

Mais, je sais pouvoir compter sur vous, les habitants d'Innenheim.

Cordiales salutations  
Jean-Claude JULLY, le Maire

## DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE VILLAGE

Depuis fin février, la fibre optique du réseau « Rosace » est ouverte à la commercialisation dans notre village. Toutes les habitations sont éligibles. Vous êtes nombreux à être démarchés par divers fournisseurs d'accès Internet pour que vous souscriviez au plus vite un nouveau contrat d'abonnement via la fibre optique. Face à l'insistance de certains opérateurs, il est bon de rappeler :

1/ Qu'il n'y a aujourd'hui pas d'obligation de se raccorder immédiatement à la fibre, notamment si l'on n'utilise pas Internet. Votre accès via une box au téléphone fixe, à Internet, à la télévision à partir du réseau cuivre historique restera en service encore plusieurs années. Vous avez le temps de réfléchir, de vous informer, d'échanger entre voisins. Vous êtes également libre de choisir un des fournisseurs d'accès présents sur le réseau « Rosace ». Vous pouvez conserver votre numéro de téléphone fixe actuel.

2/ Toutefois le réseau en fibre optique devrait se substituer d'ici l'horizon 2030 au réseau historique en cuivre. Pour des raisons de performances techniques et d'obsolescence, mais aussi de coût et d'empreinte environnementale ce dernier, à terme, ne sera plus entretenu et périlitera. La technologie qui permet actuellement de téléphoner à partir d'un fixe sans box Internet va être abandonnée progressivement.

3/ Le coût du raccordement à la fibre est gratuit jusqu'à la pose d'une prise dans votre domicile, dans le cadre du projet « Rosace », à condition que le passage en domaine privé soit utilisable. En cas de fourreau bouché ou de toute autre difficulté technique en domaine privé, la remise en état du passage pour permettre le raccordement est à votre charge, avec le prestataire de votre choix. Pour son utilisation, l'opérateur pourra éventuellement vous facturer des frais de mise en service de sa box, et, bien sûr, l'abonnement mensuel aux services que vous aurez choisis.

4/ Soyez vigilants quant aux travaux de pose de la fibre à l'intérieur de votre logement. Vous restez maître chez vous et vous ne pouvez-vous faire imposer un cheminement de la fibre que vous ne souhaiteriez pas dans votre maison. Il vous est conseillé de prendre le temps d'y réfléchir voire de préparer le tracé de votre propre initiative. Avant votre raccordement, vérifiez comment le fil téléphonique arrive dans votre logement (entre la rue et l'intérieur) car la fibre sera posée en parallèle.

5/ Rue de la Liberté, la fibre passe en souterrain, et devra accéder dans votre propriété en sortant par le tube plastique qui a été placé en bord de trottoir en limite de votre propriété. A court terme le raccordement aérien par les poteaux téléphoniques va disparaître.

Sites conseillés pour de plus amples informations :

Opérateur ROSACE : plaquette d'information aux particuliers ([www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr)) Agence ARCEP : article sur l'extinction programmée du réseau cuivre ([www.arcep.fr](http://www.arcep.fr))

Communauté de communes du pays de Sainte-Odile : pages compétences/aménagement numérique

[www.cc-navsdesaintodile.fr](http://www.cc-navsdesaintodile.fr)

**Un bilan dynamique des décisions d'urbanisme** : Notre village a enregistré entre 2019 et 2021 un très net accroissement d'activité en matière de décisions d'urbanisme, comme le montrent les chiffres communiqués par notre service instructeur : **94** décisions délivrées en 2021, contre **83** en 2020 et **52** en 2019. On peut citer en particulier **65** déclarations préalables en 2021, contre **42** en 2020 et **18** en 2019. Cette dernière procédure étant la plus courante pour les travaux divers de construction, d'aménagement et réparation dans vos propriétés.

### ✓ **Actualités : périscolaire et écoles**

Les inscriptions au périscolaire sont terminées. Pour toutes informations, contactez Mme Troestler au 03.88.48.95.54 ou par mail : periscolaire.innenheim@alef.asso.fr.

Pour inscrire les enfants nés en 2019 en maternelle, adressez-vous à la directrice Mme Cully au 03.88.95.71.08 ou par mail : ce.0571933m@ac-strasbourg.fr. Livret de famille, carnet de santé de l'enfant et un justificatif de domicile vous seront demandés.

A l'école élémentaire, une classe découverte du 7 au 10 juin à Muckenbach se prépare. Riche en activités liées à la nature, au sport, au « mieux vivre ensemble », ce projet enthousiasme élèves et enseignants. La municipalité contribuera au financement ainsi que l'association Récré'Action afin d'abaisser le coût pour les familles.

D'ores et déjà, vous êtes conviés à la fête des écoles qui se déroulera le 24 juin.

### ✓ **Recensement 2022**

De 1185 habitants en 2016, nous enregistrons désormais 1234 personnes, le chiffre définitif sera confirmé par l'INSEE. 80% des ménages ont répondu par internet. Sur 578 logements, 65 sont vacants dont 36 correspondent à des logements neufs qui seront occupés avant l'automne. A l'orée de 2023, Innenheim dépassera les 1300 habitants avec ces nouveaux programmes immobiliers en cours d'achèvement.

### ✓ **Extension du cimetière**

Programmée et préparée déjà lors des mandatures précédentes, l'extension de notre cimetière va entrer dans sa phase de réalisation. La nouvelle partie sera contiguë à l'actuelle, du côté sud. Le nouveau terrain sera rehaussé afin de venir au niveau du sol actuel. Pour cela, la commune a réceptionné environ 900 mètres cubes de terre ; stockés rue du tramway.

### ✓ **Rappel citoyen**

Pour rappel, les **Elections Présidentielles** se dérouleront les dimanches **10 et 24 avril** prochains ; elles seront suivies par les Elections Législatives les 12 et 19 juin. Merci de vous présenter au bureau de vote munis d'une pièce d'identité avec photo (CNI, passeport, permis de conduire) et de votre carte électorale.

### **Une 1<sup>ère</sup> Fête du vélo intercommunale ce printemps : dimanche 22 mai 2022 :**

Les trois communautés de communes du Piémont des Vosges (Obernai, Barr et Rosheim) se sont mises d'accord pour organiser une Fête du vélo commune cette année. L'objectif de cet événement festif est de promouvoir et d'encourager la pratique du vélo et de découvrir le Piémont des Vosges à partir de trois « villages-vélo », BARR, OBERNAI et ROSHEIM en empruntant des itinéraires cyclables. Des circuits vélo seront proposés, y compris des circuits pour les enfants, ainsi que des animations et des informations sur le vélo au quotidien, le vélo loisir et le cyclotourisme. Un des circuits passera par INNENHEIM.

**Un 17 juillet exceptionnel :** Le 17 juillet prochain, Innenheim verra défiler près de 200 véhicules historiques dans le cadre des festivités du centenaire du Grand Prix de l'Automobile Club de France de 1922, qui se déroulera en partie sur le parking de notre salle polyvalente. La journée sera couronnée par notre fête du « 14 juillet », ressuscitée de son sommeil forcé causé par la pandémie du coronavirus.

**Collecte de vieux papiers :** Malgré une année 2021 encore marquée par la pandémie, le ramassage de vieux papiers a pu s'effectuer. Un grand merci à nos concitoyens pour ce geste écologique au profit de nos écoles. Ainsi 15,2 tonnes ont été collectées et un montant global de 608 € a été remis aux coopératives des écoles. Une benne sera à nouveau mise en place avant les vacances d'été.

**Rallye de printemps au Pays de Sainte Odile :** Cet événement, qui a suscité l'adhésion des petits et grands, est reconduit du 9 avril au 8 mai dans les communes du Pays de Sainte Odile. Différentes lettres de l'alphabet sont dissimulées sur des panneaux décorés placés à divers endroits des localités. Le jeu consiste à retrouver les lettres afin de compléter un extrait d'un poème printanier.

*Le livret jeu sera disponible à l'office de tourisme ou téléchargeable sur le site [www.tourisme-obernai.fr](http://www.tourisme-obernai.fr) à partir du 7/4/2022.*

✓ **Zone à Faibles Émissions-mobilité de l'Eurométropole de Strasbourg** : Au 1er janvier 2022, la première phase de la Zone à Faibles Émissions-mobilité (ZFE-m) est entrée en vigueur sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette année de déploiement pédagogique, concerne les véhicules sans Crit'Air et Crit'Air 5 (véhicules diesel immatriculés entre 1997 et 2000 et antérieurs), qui seront interdits de circulation sur le territoire au 1er janvier 2023. A partir du 1er janvier 2023 un « Pass ZFE-mobilité » utilisable plusieurs fois dans l'année, sur une durée de 48 heures à chaque utilisation, sera mis en place pour les véhicules interdits d'accès à l'Eurométropole. Les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg concernées par la Zone à Faibles Émissions mobilité sont : Achenheim, Bischheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Kolbsheim, La Wantzenau, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaefolsheim, Ostoffen, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim.

✓ **Solidarité avec le peuple Ukrainien** : Face au terrible drame humain que vit le peuple ukrainien, notre commune s'est jointe à l'élan de solidarité nationale pour lui venir en aide. Ainsi, une collecte de denrées alimentaires a été organisée en partenariat avec le magasin « Carrefour contact » d'Entzheim et acheminée vers l'épicerie sociale d'Obernai. Aujourd'hui, face à l'afflux exceptionnel de dons, la collecte de matériels, vêtements, produits... est suspendue ; les plateformes d'acheminement étant saturées. Vous pouvez continuer à manifester votre solidarité par des dons financiers adressés:

- Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Obernai par chèque libellé à l'ordre du CCAS d'Obernai (Mairie d'Obernai- CS 80203- 67213 OBERNAI cedex)
  - Ou aux organismes et associations compétents tels que la Croix-Rouge française, MSF, Médecins du Monde, L'UNICEF.... (Voir la liste complète sur [www.obernai.fr/Ukraine](http://www.obernai.fr/Ukraine))
- Plus d'une centaine de réfugiés Ukrainiens a été accueillie au VVF d'Obernai ; la gestion des repas est assurée par le CCAS. Toutes les informations concernant l'accueil des réfugiés dans notre commune figurent sur le flyer déposé dans vos boîtes aux lettres et sont disponibles en Mairie.

**Les cigognes et l'électricité** : Notre village a connu ces derniers temps deux coupures générales de courant électrique. Les cigognes en sont responsables. En cherchant des branches pour construire leurs nids, il arrive qu'elles en perdent en vol, sur des câbles haute tension, et génèrent ainsi un court-circuit géant.

### ✓ **Innenheim bouge !**

- 08/05 : Marché aux puces - USI
  - 22/05 : Fête du Vélo intercommunale - PETR Piémont
  - 10/06 : Don de sang – Amicale des donneurs de sang
  - 24/06: Fête des Ecoles – Récré Action
  - 25/06: Benne à papier
  - 14/07 : Distribution des « Weckele » - Commune
  - 17/07 : Centenaire du Grand Prix Automobile 1922  
Soirée « Fête nationale » – Comité de gestion
  - 21/08 : Fête de la Pétanque – Pétanque Club
  - 28/10 : Benne à papier
  - 18/11 : Don de sang – Amicale des donneurs de sang
  - 27/11 : Marché de Noël – Amicale Sapeur Pompiers
- \*les manifestations sont à confirmer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

### ✓ **Zoom sur les demandes de permis de construire**

- **Rénovation 2 logements + création d'un logement**

M. Alexandre GUG  
5 Route de Barr

- **Démolition grange et construction de 2 logements**

SCI la Huchette  
18 rue Général Leclerc

- **Démolition grange et construction de 2 logements**

M. Arnaud ACKER  
15 rue Général Leclerc

- **Agrandissement maison**

M. Alain DEMARE  
9 rue de la liberté

**Prochaine parution**

**Juillet 2022**

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'HABITAT (PLUI-H)

Il a vocation à déterminer l'urbanisation du territoire à l'échelle des 6 communes de la communauté de communes du Pays de Sainte Odile. Il analyse le fonctionnement actuel du territoire pour anticiper et organiser son devenir (régir l'occupation du sol, définir un zonage et un règlement, encadrer les permis de construire, d'aménager, de démolir...) et se projette sur 10 à 15 ans.

Le diagnostic territorial, réalisé par le Cabinet d'Etudes « Cittanova », a été présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux de la CCPSO lors d'un séminaire le 5 Mars dernier.

Il se divise en 3 parties :

- **Un territoire riche de ses contrastes physiques, naturels et patrimoniaux, avec :**

- un socle naturel à préserver, notre ressource en eau (remise en état du réseau hydrographique, préservation des cours d'eau, protection de la qualité de l'eau de la nappe, gestion des risques d'inondation et coulées de boues...) ; un patrimoine bâti à protéger et à mettre en valeur (sites classés et inscrits au sein de la CCPSO).

- des paysages façonnés par l'empreinte agricole avec 2 unités paysagères : un relief plus marqué au niveau des collines sous-vosgiennes (à l'Ouest), comptant vignes, vergers et forêts et contrastant avec les plaines (à l'Est) propices aux nombreuses cultures de milieux humides. Dans ce cadre, les agriculteurs ont été interrogés sur leurs pratiques.

- une diversité des milieux naturels avec des protections multiples témoins d'un environnement remarquable, des réservoirs et corridors formant « la trame verte et bleue », outil qui allie préservation de la biodiversité et aménagement du territoire.

- une activité humaine impactant l'environnement, avec un réchauffement climatique amorcé (une projection à +2.5° et un assèchement des sols à l'horizon 2050, impactant agriculture, ressources naturelles et santé), des risques et nuisances accentués par l'action de l'homme (trafic routier, polluants atmosphériques, risques industriels et pollutions des sols), une consommation énergétique importante.

- **Des dynamiques démographiques et résidentielles tirant partie de la proximité de l'Eurométropole, avec :**

- un profil démographique qui se transforme sur un territoire attractif (population en hausse mais vieillissante, des ménages plus petits avec des revenus solides....

- un parc de logement en tension, avec une croissance rapide, diversifié (individuel ou collectif), un parc vacant en augmentation, un parc de résidences secondaires en augmentation...

- le maillage de l'offre en services et une offre de mobilité diversifiée (TER, Bus Fluo Grand Est, 30 kms d'itinéraires cyclables, aires de covoiturage...), un territoire richement doté en équipements de services (équipements scolaires et périscolaires, sportifs et de loisirs, culturels, de santé...)

- **Dynamisme et diversité, marqueurs de l'économie du territoire, avec :**

- Une offre économique puissante. La CCPSO est le principal pôle économique du Piémont des Vosges, sur 5 espaces d'activités existants. Le tissu commercial, essentiellement développé sur Obernai, est performant et de qualité. Le tourisme est un autre moteur de l'économie locale.

- Une forte densité d'emplois et une situation économique qui génère des flux croissants de déplacements.

- Une activité agricole qui connaît des évolutions structurelles (baisse du nombre des exploitations mais augmentation des surfaces utilisées, diversification des productions, des exploitants vieillissants mais installation de jeunes agriculteurs...

Une fois ce diagnostic posé, chaque commune a réfléchi à ses axes de développement prioritaires. A partir de Septembre et jusqu'en fin d'année, le PLUI-H entrera dans une phase de validation et de rédaction d'un règlement reprenant les orientations d'aménagement et la programmation des actions pour la CCPSO. L'entrée en application du PLUI-H est prévue en Août 2024.

**Réunions publiques prévues aux dates suivantes :**

<b>Mercredi 04/05</b>	<b>20h</b>	Périscolaire Europe Obernai	Présentation du diagnostic territorial à la population
<b>Samedi 14/05</b>	<b>9h-12h</b>	Place ancienne coop Innenheim	Permanence avec Elus-panneaux d'exposition et Estafette Cittamachina
<b>Samedi 02/07</b>	<b>9h-12h</b>	Périscolaire Europe Obernai	Ateliers co-construction avec le public
<b>Samedi 12/10</b>	<b>20h</b>	Périscolaire Europe Obernai	Concertation Elus/Public - Projet d'aménagement et Développement durable

## BIENTOT LE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS : UNE VERITABLE AVANCEE ENVIRONNEMENTALE !

Après le tri à la source des emballages en 2019, la généralisation du tri à la source des biodéchets deviendra obligatoire le 31 décembre 2023, en vertu de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il reste 20 mois pour préparer cette petite révolution, tant auprès des ménages que des gros producteurs, entreprises et établissements publics.

Ces biodéchets sont tous les déchets organiques : épluchures et restes de fruits et légumes, reliefs de repas, fleurs fanées, aliments non consommés ...

Actuellement, ces déchets sont très majoritairement jetés dans nos poubelles puis transportés vers l'incinération : gorgés d'eau, ils brûlent très mal, consomment du gaz et polluent l'air. Une hérésie !

Mais ils constituent une véritable ressource renouvelable à bas coût et bénéfique pour notre environnement : via le compostage qui permet de les transformer en terreau riche et fertile, ou via la méthanisation pour produire du biogaz.

Ces biodéchets représentent un tiers de nos poubelles, soit près de 1000 tonnes par an sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPSO), dont près de la moitié de déchets alimentaires.

En matière de tri à la source et de valorisation des biodéchets, il n'y a pas de solutions clés en main. Chaque territoire a ses spécificités, si bien que ce qui fonctionne dans l'un ne sera pas forcément adapté à l'autre. En général, il faut combiner plusieurs options.

La loi confère à la CCPSO la compétence en la matière. Elle a engagé des études visant à trouver les solutions les plus pertinentes pour trier, collecter et exploiter au mieux ces déchets. Ces études tiennent compte notamment de la variété de nos habitats, de l'organisation actuelle des collectes ou encore du caractère sensible des biodéchets.

La solution optimale se déclinera en quatre objectifs : adapter le tri à la typologie des logements, recueillir un maximum de déchets pour être efficace aux plans environnemental et économique, accompagner les foyers dans ce nouveau mode de tri, maîtriser les coûts par la forte réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles à collecter, à transporter et à incinérer.

Pour ce faire, à Innenheim, les maisons avec jardin devront toutes être équipées de composteurs et les petits collectifs de bornes de collecte dédiées. Tous les biodéchets non compostables seront déposés aux bornes sous sacs en papier kraft.

**Rappel** : la mairie ne délivre ni les cartes d'accès à la déchetterie, ni les sacs de tri des emballages. Pour les cartes, il convient de s'adresser à la CCPSO via son site

[www.cc-paysdesainteodile.fr](http://www.cc-paysdesainteodile.fr)

Pour les sacs, il convient de se rendre aux dates suivantes sur le parking devant la mairie avec sa carte de déchetterie :

- 13 juin de 15h à 18h
- 15 juin de 15h à 19h
- 18 juin de 9h à 13h

Nota : la loi « Anti-gaspillage » visée ci-dessus offre de réelles avancées pour l'environnement. Une présentation intéressante et didactique en est faite notamment sur le site du ministère de l'environnement [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)